

Compte rendu du Conseil Municipal d'Arboussols-Marcevol En date du 18 mars 2022

Mr le Maire ouvre la séance à 18h20.

PRESENTS dûment convoqués :

Fernand CABEZA, Elyse RAAYMAKERS, Frédéric DEAUX, Chrystelle COMBES, Sandra GENESTE, Bernard ALBERT, Galdric MONTANOLA.

ABSENTS REPRESENTES : Jean CARMIER

ABSENTS NON REPRESENTES : Néant

En outre participe à la réunion :

Mr Christophe DELSENY, secrétaire de Mairie.

A-Approbation du compte rendu de la séance du conseil municipal du 07 mars 2022.

Approuvé à l'unanimité

B-Vote pour l'achat d'un bien immobilier par la commune cadastré section D65, au hameau de Marcevol, 1 cami del Monasti et de la parcelle D66 au prix de 135000€ (honoraires d'agence inclus) et acquisition à l'amiable des parts de la SCI Murmora du défunt Mr Daniel GARCIA pour une valeur de 3000€ inclus dans le prix de vente concernant les parcelles D510, D511, D512 D513, D569 et D595.

Adopté à l'unanimité

C- Vote autorisant Mr Le Maire à signer le compromis de vente pour l'achat d'un bien immobilier par la commune cadastré section D65, au hameau de Marcevol, 1 cami del Monasti et de la parcelle D66 au prix de 135000€ (honoraires d'agence inclus) et acquisition à l'amiable des parts de la SCI Murmora du défunt Mr Daniel GARCIA pour une valeur de 3000€ inclus dans le prix de vente concernant les parcelles D510, D511, D512 D513, D569 et D595.

Adopté à l'unanimité

D-Questions diverses :

-Loi avancement de grade obligatoire

Christophe DELSENY, secrétaire de Mairie nous informe que nous devons voter pour autoriser l'avancement de grade et détermination des ratios des employés de la commune.

Adopté à l'unanimité

-Chauffage de la salle des fêtes communale

Il a été évoqué le souhait de trouver un mode de chauffage plus efficace et fonctionnel dans la salle des fêtes. Des devis et des subventions éventuelles seront demandés pour étudier la faisabilité. Il a été également question de l'isolation du bâtiment de la Mairie.

-Isolation thermique des logements communaux

La conversation a donc déviée sur l'isolation thermique des logements de la commune ou il y aurait encore des travaux à prévoir. En tant que collectivité la Mairie ne peut demander de subventions pour ce genre de travaux puisqu'elle en tire des revenus. Des solutions de financement vont être recherchées et étudiées, car les finances de la commune ne permettent pas pour l'instant de telles dépenses.

Personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Maire clos le conseil à 18h50.